

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 22 MARS 2021, À COUVET, ESPACEVAL, SALLE DE GYMNASTIQUE

Présidence : M. André Rosselet (UDC)

Le président ouvre la séance à 20h. Il souhaite la bienvenue à l'Assemblée, plus spécialement MM. Denis Cherbuin, Alexandre Iseppi, Jean-Paul Lebet, Jean-Marc Hirschy et Emil Margot, qui ont rejoint les bancs du législatif, et remercie chacun pour sa participation.

Il rappelle les directives sanitaires :

- Porter le masque en permanence sauf lors de prise de parole,
 - Se désinfecter régulièrement les mains,
 - Respecter les gestes barrières et distances lors des suspensions de séance et en quittant la salle,
 - Quitter la salle quiconque ressent des symptômes.
-

1. APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents	:	39 membres
Majorité absolue	:	20 voix
Majorité qualifiée	:	27 voix

- *Pour AGORA* : Thierry Ray et Florian Stirnemann.
- *Pour le PLR* : Malo Bortolini ; Sébastien Burri ; Denis Cherbuin ; Quentin Di Meo ; Daniel Dreyer ; Florian Dreyer ; Jean-Philippe Franel ; Hans Peter Gfeller ; Alexandre Iseppi ; Jean-Paul Lebet ; Daniel Otth ; Adrien Pagnier ; Laure Pitteloud ; Céline Rufener Eschler ; Roland Schorderet ; et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Katia Della Pietra ; Gloria Dias ; Nathalie Ebner Cottet ; Sarah Fuchs-Rota ; Jean-Marc Hirschy ; Emil Margot ; May Margot ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger et René Perret.
- *Pour le POP* : Adriana Ioset et Amanda Ioset.
- *Pour Les Verts* : Naomi Humbert ; et Marie-France Vaucher.
- *Pour le PVL* : Vincent Casaubon.
- *Pour l'UDC* : Christiane Barbey ; Sébastien Hirschy ; Sokol Mehmetaj ; André Rosselet ; Niels Rosselet-Christ et Jean-Claude Schülé.

Excusés : 2 membres – M. Sergio Santiago (Les Verts) et M. Philippe Vaucher (POP).

Les cinq conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber ainsi que Mme Valérie Marquis, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbaux de la séance de constitution du 27 novembre 2020 et de la séance ordinaire du 14 décembre 2020
4. Nomination de l'organe de révision pour les exercices 2020 et 2021
5. Communications du Conseil communal

6. Motion du groupe POP relative à la création d'un parlement des jeunes
7. Motion du groupe POP sur la responsabilité de la Commune et ses possibilités d'agir au sujet des bâtiments patrimoniaux privés
8. Motion du groupe PS concernant le plastique à usage unique
9. Interpellations et questions

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque, il est considéré comme accepté.

2. LETTRES ET PETITIONS

À ce jour, le président a reçu un courrier de la Chancellerie d'Etat informant avoir classé l'initiative communale du 27 juin 2013 portant sur l'exploitation du gaz de schiste dans le sous-sol neuchâtelois.

La lecture n'étant pas demandée, le président invite les membres qui le désirent à venir en fin de séance afin d'en prendre connaissance.

3. PROCES-VERBAUX DE LA SEANCE DE CONSTITUTION DU 27 NOVEMBRE 2020 ET DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2020

Le procès-verbal de la séance de constitution du 27 novembre 2020 ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

4. NOMINATION DE L'ORGANE DE REVISION POUR LES EXERCICES 2020 ET 2021

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances, de la cohésion sociale et de la santé (DEFCOS).

M. Frédéric Mairy (cc) indique qu'il s'agit de procéder à la nomination de cet organe de révision pour cet exercice et le prochain. Le règlement des finances communal octroie, en effet, cette nomination au Conseil général.

L'année dernière, une solution d'urgence a dû être trouvée pour répondre aux exigences légales en matière de révision des comptes. Aujourd'hui, il est proposé d'attribuer le mandat pour deux exercices et non pas trois, comme le prévoit le règlement, puisqu'un exercice a déjà été effectué (2019).

Il s'agit de maintenir le même réviseur pour l'aspect pratique : la fiduciaire Lebet, avec qui la Commune travaille à satisfaction depuis de nombreuses années, et de placer cette révision, non plus sous la responsabilité de la fiduciaire De Agostini, qui a perdu le titre qui lui permet de le faire, mais d'une autre fiduciaire, celle de Thierry Beuret, enfant du Val-de-Travers, qui vit et travaille aujourd'hui à Neuchâtel. Cette solution a un double avantage, d'une part pouvoir continuer le travail entrepris avec Christian Lebet depuis la fusion, qui convient entièrement, et d'autre part d'avoir un regard nouveau avec la fiduciaire Beuret.

Pour ces raisons, le Conseil communal invite le Législatif à accepter cette proposition qui a, en outre, l'avantage d'être proposée à un coût tout à fait acceptable par rapport aux honoraires que peuvent pratiquer certaines fiduciaires.

Le président ouvre la discussion générale. Il remercie les membres de bien vouloir lever distinctement leur plaquette lorsqu'ils souhaitent prendre la parole afin qu'on leur apporte le micro.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble.

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la nomination de l'organe de révision pour les exercices 2020 et 2021, tel que présenté par le Conseil communal.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal n'a pas de communication.

6. MOTION DU GROUPE POP RELATIVE A LA CREATION D'UN PARLEMENT DES JEUNES

Le président passe la parole au groupe POP pour le développement de cette motion.

Mme Adriana Ioset (POP) prend la parole en ces termes : *« Cela fait un certain temps déjà que le groupe POP de Val-de-Travers mène une réflexion au sujet de la création d'un parlement des jeunes à Val-de-Travers, dans le but de motiver notre jeunesse à participer à la chose politique.*

Un heureux hasard a fait que notre Conseil communal ait voulu lancer un sondage d'opinion en collaboration avec la Fédération suisse des parlements des jeunes au mois de décembre 2020. La participation ayant été très faible (6 % des jeunes de Val-de-Travers), il est légitime de remettre en question l'efficacité de la plateforme utilisée pour faire ce sondage et la pertinence d'en utiliser les résultats pour la suite du projet. Il aurait été heureux de demander aux enseignants du cercle scolaire de Val-de-Travers de motiver leurs élèves à y participer.

Nous aimerions ici relater la genèse de Barak, notre centre pour les jeunes dont l'utilité et le succès ne sont plus à prouver. Pour Barak, tout a commencé en 2017, à Couvet, quand des adultes ont décelé le besoin d'un lieu encadré, où grands enfants et jeunes pourraient aller en dehors des heures d'école, puisque nombre d'entre eux venaient dans un atelier de créativité pour passer le temps, sans forcément y être inscrits.

Les adultes ont fait appel à plusieurs personnes dont la majorité était... des jeunes. Pour déterminer les besoins et les désirs de leurs pairs, ces jeunes se sont mobilisés, organisant des séances dans quelques gares du Val-de-Travers, s'adressant à leurs pairs, là où on peut les trouver : dans des concerts, à l'école... Pendant ce temps, les adultes se tenaient à disposition mais discrets. On a conclu au besoin d'un centre de rencontre et d'activités. Des élus ont intégré le groupe de réflexion. Le reste de l'histoire est connu du public.

Quelle est la meilleure façon d'approcher les jeunes ? Ce serait peut-être à des jeunes de nous le dire. Une chose est certaine : il faut faire les choses avec eux et non pas pour eux. La création d'un groupe de réflexion constitué majoritairement de personnes âgées entre 14 et 25 ans, éventuellement encadré par des élus, nous paraît une piste à creuser.

Nombreux sont les témoignages positifs des communes qui possèdent un parlement des jeunes. Chèr-e-s collègues du Conseil général, nous nous réjouissons de votre soutien pour le lancement de celui de notre commune qui constituera indéniablement un beau progrès. »

Le président passe la parole au Conseil communal.

M. Christophe Calame (cc) remercie le groupe POP pour cette motion demandant la création d'un parlement des jeunes. Il est vrai que l'action, assez rapide, du Conseil communal en fin d'année dernière a eu la tendance, presque regrettable, de relativiser la démarche des motionnaires, même si leur réflexion datait, semblerait-il, de plusieurs mois avant même le début des réflexions des démarches emmenées par le Conseil communal, qui n'en avait pas connaissance.

Quoi qu'il en soit, l'objectif visé est le même. Ainsi, l'occasion est donnée au Conseil communal de renseigner l'Assemblée sur l'état de ses réflexions et pourra s'enquérir de la position des groupes politique en cas d'acceptation de la motion, pour définir ensuite un projet global qui pourra y répondre tout en suivant le cap pris par l'Exécutif dans ce dossier.

A la porte-parole du groupe POP qui mentionne que la plateforme engage.ch n'était pas forcément adaptée, M. Calame répond que c'est pourtant sur la base du contact avec la Fédération Suisse des parlements de jeunes (FSPJ), qui est à l'origine de cette plateforme, que le Conseil communal a décidé de démarrer cette action. La FSPJ propose bon nombre de soutiens dans ce dossier, elle a un historique de participation à un grand nombre de créations de parlements de jeunes dans toute la Suisse, c'est pourquoi le Conseil communal reste d'avis que cet outil est intéressant, même s'il est vrai que sur l'estimation d'environ 700 jeunes de la région entre 12 et 18 ans, on aurait pu espérer qu'un peu plus que quarante d'entre eux décident de remplir ce sondage.

M. Calame garantit au POP, qui regrette qu'il n'ait pas été demandé aux enseignants de motiver les élèves, que l'information est passée via Pronote. Plusieurs communications ont été faites autant aux enseignants qu'aux parents et ensuite plus spécifiquement aux enseignants qui s'occupent de ce genre de disciplines. S'il est toujours possible de mieux faire, le Conseil communal a toutefois le sentiment d'avoir suffisamment communiqué sur cette action. Il y a également eu des démarches sur les réseaux sociaux afin de motiver les jeunes à remplir ce sondage. La FSPJ dispose elle aussi de moyens via Facebook et a fait une publication ciblée payante pour s'assurer que les jeunes de notre région, dans l'âge cible, reçoivent ce communiqué.

Le Communiqué de presse du Conseil communal donnait quelques informations, mais volontairement pas trop, pour pouvoir en garder quelques-unes pour ce soir, en réponse à cette motion. Pour donner quelques chiffres intéressants :

- Sur les quarante sondages, à peu près 17 % des jeunes n'ont pas souhaité donner d'indication sur leur genre, alors que, selon la FSJP, c'est plutôt autour de 0 à 1 %.
- Par rapport à la provenance des jeunes, il y a une dizaine de Fleurisans, Couvet 9, Travers, Noiraigue, Les Bayards et La Côte-aux-Fées 3, St-Sulpice, Buttes, Les Verrières et Môtiers 1 et 5 jeunes n'ont pas souhaité répondre à la question.
- L'âge moyen est de 14,7 ans.

Les questions posées étaient de plusieurs ordres :

- Quantifier l'intérêt des jeunes pour la politique : suisse, communale ou pas d'intérêt.
67 % ont un intérêt pour la politique suisse, 60 % pour la politique communale et 15 % sans intérêt. Ces chiffres sont toutefois à prendre avec un peu de retenue en fonction du faible nombre de réponses.
- Qu'ont-ils appris sur la politique à l'école ?
74 % ont répondu de politique suisse, 45 % de politique communale, 46 % souhaiteraient en apprendre plus sur la politique. Il y a clairement un intérêt pour plus d'information.
- Comment les jeunes évaluent-ils leurs droits de participation actuelle ?
52 % pensent que leur voix ne compte pas, 52 % aimeraient changer cela au Val-de-Travers.
- Est-ce que les jeunes souhaitent avoir de nouvelles possibilités de participation dans leur commune ?
40 % de oui, 25 % n'ont pas compris la question.
- Que pensent les jeunes de la participation numérique ?
Seulement 40 % y sont favorables, alors qu'on aurait pu penser à un plébiscite. 40 % n'ont pas d'intérêt, 20 % sont contre, par crainte de manque de contact social.
- Quels sont les souhaits concrets des jeunes par rapport à de nouvelles possibilités de participation ?
60 % plébiscitent le crédit jeunesse, soit la mise à disposition par les autorités d'un crédit avec lequel ils peuvent travailler, qui peut aussi être lié au parlement des jeunes car pour utiliser ce crédit il faudra bien se rencontrer et prendre des décisions.
53 % plébiscitent le vote des mineurs.
18 % participeraient à un parlement des jeunes – toutefois, sur les 40 réponses, ceci ne représente finalement que 7 intéressés, alors qu'il en faut 15 pour avoir un parlement des jeunes efficaces. Il reste donc un peu de travail pour les motiver. 75 % pensent cependant que c'est une très bonne idée, mais ne participeraient pas.

Malgré le faible échantillonnage, on constate qu'il existe un potentiel pour proposer plus de formes de participation aux quelques jeunes qui se sont déclarés intéressés. Il faudrait toutefois compter sur

un intérêt plus marqué de l'ensemble de cette tranche d'âge pour considérer la mise en œuvre d'une solution.

Par rapport au choix de la tranche d'âge, 12 à 25 ans selon la motion du POP, c'est celle qui est effectivement, en principe, suggérée, ce sont aussi les chiffres qui seront introduits dans la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, en ce moment sur le bureau du Grand Conseil. Le Conseil communal a choisi plutôt 12-18 ans, partant du principe que les partis politiques ont en tout temps et sérieusement besoin de jeunes dans leurs rangs, ainsi, à partir de 18 ans, ils peuvent les intégrer.

Le président ouvre la discussion générale.

Mme Gloria Dias (PS) s'exprime ainsi : « *Le groupe socialiste a pris connaissance de la motion pour la création d'un parlement des jeunes ainsi que du communiqué de presse concernant le sondage auprès des 12-18 ans de notre région qui s'est déroulé fin 2020.*

Malgré le discret taux de participation à l'enquête, il est plus heureux de relever que 40 jeunes ont pris le temps d'y participer afin de rendre compte de leur avis.

Dans le retour qui nous est donné, nous remarquons que majoritairement l'intérêt pour la chose publique est présent et que la volonté de contribuer à un changement aussi.

Là où aujourd'hui un sentiment de ne pas être entendus réside, un parlement des jeunes ou une autre instance similaire saurait être une réponse à ce ressenti. C'est pourquoi la création d'un espace ou d'une place aux voix des jeunes au sein de notre commune montrerait l'importance qu'ils ont.

Pour aller plus loin, nous suggérons même d'élargir la tranche d'âge et d'étendre la possibilité d'accéder à ce parlement jusqu'à 25 ans. Le monde politique paraît intimidant lorsque l'on est tout juste majeur et s'initier dans un cadre plus proche de sa propre réalité peut s'avérer profitable et, qui sait, éveiller des vocations. Nous ne pouvons qu'encourager ce type de démarche, car elles permettront sûrement d'entendre le futur de notre région.

Par conséquent, le groupe socialiste acceptera cette motion du POP ».

M. Malo Bortolini (PLR) prend ensuite la parole en ces termes : « *Tout d'abord, nous souhaitons remercier le groupe POP pour cette belle initiative ainsi que le Conseil communal pour le compte rendu du premier sondage.*

Le dessein de mettre en place un parlement des jeunes, ici dans notre région, a fortement plu aux membres PLR et cela malgré un premier bilan mitigé dû à une faible participation au sondage effectué par la Commune.

Nous pensons qu'il serait injuste de stopper un tel projet suite à ce premier sondage et montrerait un signe défavorable à l'intégration des nouvelles générations dans la vie communale. En plus de favoriser l'intégration de la nouvelle génération, ce parlement permettra à ces jeunes, de créer, de s'investir et d'aboutir des projets pour eux et par conséquent pour nous !

Bien évidemment, nous attendrons une réflexion de fond pour définir le style et la forme du parlement des jeunes qui s'adapterait au mieux à notre commune et espérons que cette réflexion sera participative avec notamment des jeunes et pourquoi pas des élus/élus.

Comme vous l'aurez compris, le PLR votera favorablement sur cette motion et nous espérons qu'un jour, ces mêmes jeunes puissent prendre le flambeau de notre commune, car oui, nous ne sommes pas éternels. »

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) fait l'intervention suivante : « *L'UDC se réjouit de cette proposition.*

En effet, intéresser les jeunes à la chose publique doit être l'une des priorités de l'ensemble des membres de ce conseil et quoi de plus approprié que la mise en place d'un parlement des jeunes ?

Une telle structure saura sensibiliser les jeunes au fonctionnement politique et leur permettra de mettre un premier pas dans le fonctionnement des institutions, sans toutefois plonger dans le

dogmatisme politique si caractéristique de nos partis. Les parlements de jeunes fonctionnent bien, les exemples notamment de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds en témoignent.

Dans la pratique, bien entendu que les détails pour la mise en place d'un parlement de jeunes à Val-de-Travers doivent être discutés et réfléchis mais voici déjà quelques suggestions, à savoir :

- 1. Envisager la mise à disposition de la salle du Conseil général de Couvet pour que le Parlement des Jeunes de Val-de-Travers puisse siéger, cela serait plus immersif et structurellement moins contraignant. Cas échéant, un partenariat avec la maison de jeunes Barak est aussi à envisager.*
- 2. Doter le Parlement des Jeunes d'un budget annuel raisonnable, par exemple en réaffectant le fonds annuel de soutien d'environ 15'000 francs (je n'ai plus souvenir de l'intitulé exact dans le budget mais nous faisons référence au poste budgétaire de dépense que l'UDC essaie chaque année – sans succès toutefois – de supprimer ; nous sommes sûrs que vous voyez à quoi nous faisons référence ; voilà qu'il serait dès lors bien mieux investi ici).*
- 3. Encadrer les séances du Parlement des Jeunes en devenir par la voie du Conseil communal et mettre en place un dialogue et un véritable partenariat actif entre les autorités politiques exécutives et législatives de notre commune et ce parlement, afin de dynamiser l'engouement de la jeunesse MAIS en veillant strictement et rigoureusement à ce qu'aucune idéologie politique, de gauche comme de droite, ne soit véhiculée par ce biais ; la neutralité politique de l'encadrement doit être préservée par-dessus tout, afin de laisser le champ libre aux jeunes pour prendre leurs décisions.*

Vous l'aurez donc compris, l'UDC est donc tout à fait favorable à cette démarche et soutiendra donc unanimement la motion. »

Mme Naomi Humbert (Les Verts) prend ensuite la parole en ces termes : « *Le groupe des Verts soutiendra cette motion.*

En effet, nous adhérons à cette demande d'étude pour que le Conseil communal investigate, dans l'année à venir, une solution réaliste afin de mettre en œuvre ce projet. D'autant plus que des alternatives sont possibles et une partie des jeunes, certainement plein d'idées novatrices, privilégient une enveloppe financière pour mener des actions. Nous saluons l'initiative du Conseil communal relative à la réalisation de l'enquête auprès des jeunes, mais malheureusement par le peu de participation, il semble nécessaire, malgré tous les efforts qui ont été menés par le Conseil communal, de trouver une autre voie de communication afin qu'ils soient consultés de manière plus précise. Le groupe des verts acceptera donc cette motion. »

M. Florian Stirnemann (AGORA) indique que son groupe remercie le POP pour cette motion et qu'il la soutiendra pour toutes les bonnes raisons déjà évoquées.

La motion du groupe POP relative à la création d'un parlement des jeunes n'étant pas combattue, elle est considérée comme **acceptée**.

Le Conseil communal a un an pour l'étudier et rendre un rapport écrit.

7. MOTION DU GROUPE POP SUR LA RESPONSABILITE DE LA COMMUNE ET SES POSSIBILITES D'AGIR AU SUJET DES BATIMENTS PATRIMONIAUX PRIVES

Le président passe la parole au groupe POP pour le développement de cette motion.

Mme Amanda Ioset (POP) prend la parole en ces termes : « *La motion que nous vous proposons d'accepter ce soir vise à éviter que des lieux emblématiques et ouverts de notre commune deviennent des endroits fermés au public. Inutile de rappeler ici le triste sort que le Château de Môtiers et plus récemment le Chapeau de Napoléon ont connu.*

Si nous avons eu l'an passé une disposition du type de celle proposée par notre motion, le Conseil communal, qui était au courant du projet d'achat et surtout de changement d'affectation du restaurant

du Chapeau de Napoléon, aurait été dans l'obligation d'agir pour que celui-ci garde sa vocation d'établissement public plutôt que ne rien faire car aucune disposition dans ce sens n'avait été prise.

En jouant le rôle de facilitateur pour la création d'une fondation, en investissant peut-être une légère somme dans une SA, en usant de son réseau pour contacter des investisseurs et/ou lançant une collecte de fonds, quelque chose aurait pu être entrepris et nous pensons que la population du Val-de-Travers aurait été sensible à investir dans un tel projet. Nous ne demandons pas forcément que la Commune devienne propriétaire de tels lieux, mais regarder passivement des bâtiments auxquels la population est attachée, perdre leur vocation sans rien tenter n'est pas acceptable aux yeux de beaucoup. Nous ne demandons pas non plus qu'une liste exhaustive soit rendue publique (liste qui pourrait exciter l'appétit des propriétaires) mais que le Conseil communal répertorie les quelques bâtiments concernés et soit attentif et proactif pour tenter d'éviter que des situations comme celles relevées plus haut ne se reproduisent.

Par respect pour notre patrimoine et pour les habitantes et habitants de Val-de-Travers qui y sont attachés, notre groupe vous prie d'accepter cette motion. ».

Le président passe la parole au Conseil communal.

M. Mairy (cc) répond ainsi à cette motion : « Si le Conseil communal comprend les préoccupations exprimées par cette motion, il invite le Conseil général à la refuser, cela pour plusieurs raisons.

En premier lieu, il convient de souligner que la notion de bâtiments d'exception peut se prêter à des interprétations très larges, qui pourraient nous amener à répertorier un nombre élevé de bâtiments, allant du site Dubied à l'hôtel de l'Ecu de France en passant par le domaine du Marais et toute une série de maisons de maîtres. Cet exercice nous semble d'autant plus évitable que les bâtiments de qualité faisant l'objet d'une protection par le service cantonal des monuments et sites comportent une mention au registre foncier, qui offre au Canton et à la Commune concernée un droit de préemption lorsqu'ils sont mis en vente. Notre autorité est ainsi alertée automatiquement dans de tels cas.

Les motionnaires citent le récent exemple du Chapeau de Napoléon, pour lequel aucune mention de ce type n'existe, mais qui représente un cas intéressant. Il était de notoriété publique que son précédent propriétaire cherchait à s'en défaire, depuis de nombreuses années déjà. Notre commune n'a pas été intéressée par un rachat, pas davantage que celles de Fleurier ni St-Sulpice à l'époque, pas davantage non plus que des acteurs privés qui, s'ils avaient voulu créer une fondation, auraient certainement trouvé une écoute attentive auprès de notre autorité. Voir figurer ce bien dans un quelconque répertoire n'aurait dès lors rien changé. Petite précision au passage : les transformations du Chapeau de Napoléon n'ont pas demandé de changement d'affectation et l'accès public au point de vue qu'offre le Chapeau de Napoléon reste et restera possible, ainsi que s'y était engagé le Conseil communal.

L'analyse est la même pour le Château de Môtiers, dont la disponibilité était largement connue pendant des années, tout comme les frais importants qu'une acquisition aurait générés pour la collectivité publique, argument valable hier comme aujourd'hui.

Le Conseil communal relève surtout qu'au-delà de ces deux cas cités par la motion, la situation actuelle fonctionne à satisfaction. D'autres bâtiments d'exception, que sont par exemple le Séchoir à absinthe et la Pension Beauregard, ont été acquis par le Musée régional, qui joue ainsi pleinement son rôle et qui est d'ailleurs subventionné pour cela. La chapelle indépendante de Couvet, rebaptisée Chapelle aux concerts, avait été léguée par l'hoirie Bourquin au Centre culturel du Val-de-Travers, qui fait désormais vivre ce lieu. S'il ne peut en rien être considéré comme exceptionnel de par son architecture, le bâtiment qui abritait l'épicerie Valtra, à Noiraigue, a été racheté par la Commune, puis mis à disposition de la Maison de l'industrie, qui saura tirer parti avec ses partenaires de son emplacement stratégique.

Dans une petite région comme la nôtre, où les informations circulent, nous sommes persuadés que notre autorité restera toujours informée des opportunités à saisir, par un canal ou un autre. En outre, le Conseil communal craint fortement qu'à voir la Commune sortir trop vite du bois, en anticipant l'identification de tel ou tel bien promis à un avenir public ou touristique, cela ait pour conséquence de tirer les prix vers le haut. Une telle anticipation serait aussi de nature à refroidir les initiatives qui

pourraient naître de la société civile, dont l'intérêt de s'engager pour faire vivre un lieu emblématique témoigne aussi directement du potentiel réel de celui-ci.

En résumé, nous vous invitons à refuser cette motion, dont les buts nous semblent déjà être atteints par d'autres moyens, plus efficaces et plus économes. »

Le président ouvre la discussion générale.

Mme Sarah Fuchs-Rota (PS) prend la parole ainsi : *« Suite à la réponse du Conseil communal, la majorité de notre groupe ne soutiendra pas cette motion. En effet, les mesures déjà mises en place et les arguments du Conseil communal nous paraissent suffisants. Une telle responsabilité de la Commune nous paraîtrait même contreproductive. Cependant, nous pensons qu'il est important que le Conseil communal communique de manière plus transparente afin de rassurer la population. »*

M. Denis Cherbuin (PLR) s'exprime à son tour : *« Le groupe libéral-radical a étudié avec la plus grande attention la motion du groupe POP, concernant la possibilité d'agir au sujet des bâtiments patrimoniaux privés.*

Nous comprenons le côté émotif de la population qui a eu un sentiment de spoliation pour la vente d'un lieu que tout un chacun considérait comme « point de vue public et d'exception » avec, en prime, un restaurant, ce qui constituait indiscutablement un haut lieu touristique pour notre région. Quel est le Vallonnien qui n'a jamais emmené sa ou son partenaire se sustenter un soir de pleine lune en admirant la vue plongeante sur une des plus belles vallées du monde.

Ce n'est pas la première fois que les Vallonniers sont confrontés à ces changements. Le château de Môtiers en est un autre exemple, lequel a été vendu par l'Etat pour une bouchée de pain. Là aussi, auparavant il s'agissait d'un site historique avec restaurant. La population n'a pas pu s'exprimer et un sentiment de frustration est apparu.

Mais voilà, les aléas de la vie, la confrontation avec le changement et surtout le statut privé des lieux ont remis ces mêmes Vallonniers sur le chemin de la réalité.

Est-ce bien le rôle de la Commune que d'acquérir des bâtiments fussent-ils de portée touristique, architecturale ou historique, et sous quelle détermination devons-nous répertorier ces bâtiments ? Pour cela nous ne comprenons pas réellement sous quelle forme le Conseil communal pourrait établir une réglementation à ce sujet et ne pensons pas que la Commune ait un réel rôle à jouer dans des transactions purement privées.

À noter que lors d'une future vente sur un bâtiment de 1^{ère} catégorie répertorié au service des monuments et des sites, celui-ci est automatiquement annoncé auprès de la Commune, car celle-ci a un droit de préemption.

Nous finirons par souligner que nous sommes, en quelque sorte, satisfaits que le bâtiment du Chapeau de Napoléon ait été vendu à un entrepreneur de la région, qui, nous l'espérons, saura développer son entreprise et mettre en valeur ce lieu ainsi que de reporter cette image à travers d'autres contrées, qui serait un plus pour l'image de notre région. »

M. Rosselet-Christ (UDC) prend ensuite la parole : *« L'UDC n'est pas favorable à cette motion. En effet, nous prenons le risque d'outrepasser nos compétences en violant la propriété privée. Si les chantres de l'extrême gauche seraient sans doute ravis que les autorités politiques disposent de toute la marge de manœuvre possible pour s'octroyer des droits de préemptions sur des biens privés, force est de constater que la propriété privée reste garantie et protégée par nos lois (Dieu soit loué). Les propriétaires sont donc libres d'en faire ce qu'ils veulent.*

De manière plus pragmatique, des questions restent ouvertes : quels biens seront concernés ? Quels seront les critères déterminants pour décider ? Dans quelle mesure ces prérogatives empiètent-elles sur la loi ? À ce dernier égard, un avis de droit serait d'ailleurs de mise.

Bien entendu, l'UDC est sensible à la problématique soulignée par les motionnaires ; nous nous sommes aussi émus de la vente du Chapeau de Napoléon MAIS rappelons quand même que

beaucoup d'efforts avaient été fournis par le précédent propriétaire, ce alors que le soutien politique était pratiquement inexistant. D'ailleurs, certes, nous avons perdu un atout touristique (partiellement du moins, au regard des propos du Conseil communal de ce soir nous informant du maintien de l'accès au public du belvédère) mais cette reconversion du lieu permet d'y loger une entreprise, une industrie vallonnaise, qui représente aussi une plus-value pour notre commune et pour ses habitants au niveau de l'emploi et des contributions.

Quoi qu'il en soit, malgré l'émotion que nous partageons au sujet de ventes de lieux emblématiques de notre commune, notre parti se prononcera ce soir non pas avec émotion mais bien avec pragmatisme, ce d'autant plus suite aux explications du Conseil communal et refusera donc cette motion. »

La parole n'étant plus demandée et la motion étant combattue, le président passe au vote.

C'est par 29 non, contre 4 oui, que la motion du groupe POP sur la responsabilité de la Commune et ses possibilités d'agir au sujet des bâtiments patrimoniaux privés **est refusée**. Cinq personnes se sont abstenues.

8. MOTION DU GROUPE PS CONCERNANT LE PLASTIQUE A USAGE UNIQUE

Le président passe la parole au groupe PS pour le développement de cette motion.

M. Emil Margot (PS) développe cette motion ainsi : « Ce n'est plus à prouver, le plastique à usage unique et la diversité environnementale ne font pas bon ménage. Si tout le monde est au courant de la présence d'océans de plastique, une étude menée par l'EPFL en 2014 nous montre que nos lacs ne sont en rien différents aux océans pollués, comme vous avez pu le constater en lisant notre motion.

Si la Confédération est en train de légiférer pour améliorer la situation et si le Canton a également pris des mesures à ce sujet, la Commune dispose également de différents moyens pour agir et devenir une commune exemplaire à ce sujet.

Nous sommes conscients des efforts déjà déployés par le Conseil communal afin d'améliorer la situation, comme l'introduction de verres réutilisables à l'Abbaye, et nous leur en sommes reconnaissants.

Notre motion a pour but de formaliser cette démarche en demandant au Conseil communal d'utiliser les outils à sa disposition afin de généraliser l'usage de vaisselle réutilisable. Plus précisément, nous demandons trois choses :

- Tout d'abord, que les manifestations organisées par la Commune recourent systématiquement à la vaisselle réutilisable. Il nous paraît en effet logique que la Commune fasse office de modèle pour les autres organisateurs de manifestations.*
- Ensuite, nous demandons que l'utilisation de vaisselle réutilisable soit déterminant pour l'octroi de subventions aux organisateurs de manifestations. Cela nous paraît être un moyen efficace pour encourager les manifestations privées à être plus écoresponsables.*
- Finalement, nous demandons au Conseil communal de mettre ces mesures en œuvre d'ici la fin de la législature.*

Nous sommes cependant conscients de la difficulté que ces mesures peuvent causer aux organisateurs de manifestations. L'introduction de vaisselle réutilisable peut-être un casse-tête, je le sais très bien, car j'ai moi-même dû renoncer à un système de vaisselle réutilisable dans l'organisation des festivités du premier août car cela était très compliqué. Nous demandons donc au Conseil communal d'élaborer, en parallèle à ces mesures, un document donnant des conseils pour organiser des manifestations durables, en donnant, par exemple des modèles de dispositifs à mettre en place pour la distribution et la récupération des gobelets, ceci afin de faciliter la tâche des organisateurs. »

M. Benoît Simon-Vermot (cc) s'exprime ainsi : « *En préambule, le Conseil communal remercie le groupe PS pour sa motion qui permet de mettre en lumière une réflexion que la Commune a relancée en 2018-2019, à savoir l'utilisation à large échelle de vaisselle réutilisable sur notre territoire.*

Pour mémoire, l'Abbaye de Fleurier 2020 aurait entièrement dû être placée sous l'ère du réutilisable mais Covid-19 nous a empêchés d'en faire l'expérience. Si l'Abbaye a lieu cette année, le même concept sera mis en place.

Pour ce qui est des événements organisés par la Commune, cette dernière s'est engagée à ne plus utiliser de vaisselle jetable depuis quelque temps déjà.

Finalement, concernant les manifestations organisées sur le domaine public, nous vous rappelons que votre Autorité a validé le 30 septembre 2019 un nouveau règlement de police dans lequel vous déléguez au Conseil communal la compétence de restreindre ou interdire, par arrêté, l'usage de vaisselle non réutilisable.

Les outils réglementaires sont donc déjà présents pour mener à bien cette réflexion qui doit être complétée sur son versant « subventions » qui pourrait être un bras de levier très efficace car la politique du Conseil communal est actuellement orientée « incitation » et non pas « contrainte ».

Concernant l'amendement des Verts, cette proposition restreint fortement l'analyse des autres options possibles pour parvenir à bannir les plastiques à usage unique sur notre territoire. Le Conseil communal ne souhaite pas se limiter à cette seule option à ce stade. Il propose donc de refuser cet amendement en précisant que l'obligation systématique pour toutes les manifestations soumises à autorisation ayant lieu sur le domaine public communal sera précisément analysée si la motion est acceptée par votre Autorité.

En d'autres termes, le Conseil communal ne combat pas cette motion qui va exactement dans la bonne direction et invite les groupes à en faire de même. Il s'oppose par contre à l'amendement qui corsète par trop la réflexion. »

Le président ouvre la discussion générale.

M. Adrien Pagnier (PLR) prend ensuite la parole : « *Le groupe PLR a réfléchi à la motion du groupe PS sur la vaisselle en plastique jetable avec intérêt puisqu'il estime que le sujet est important.*

Si nous partageons l'idée, nous estimons que le processus est déjà bien engagé. En effet, le projet pilote pour les 10 ans de la Commune en 2019 a très bien fonctionné, de plus l'Abbaye 2020, malheureusement annulée, aurait dû également se dérouler sans verre en plastique jetable, il en va de même pour l'Abbaye 2021 si tant est qu'elle ait lieu.

C'est donc à une courte majorité que le groupe PLR refusera cette motion, nous pensons que l'idée doit germer d'elle-même au sein des organisateurs sans pour autant devoir légiférer et que, d'ici quelques années, la vaisselle en plastique jetable ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

M. Rosselet-Christ (UDC) s'exprime à son tour : « *L'UDC a pris connaissance avec attention de cette motion.*

Si notre parti n'est pas un ardent défenseur des dogmes écologistes usuels puisqu'ils ne sont que des paquets de taxes inutiles, liberticides et précarisantes, force est de constater que pour une fois, nous faisons face ici à une proposition concrète n'engendrant pas de taxes.

Agir pour l'environnement par une limitation des déchets est quelque chose de simple et la proposition qui nous est faite ici est peu onéreuse, voire même rentable sur le moyen terme. Cette proposition s'inscrit tout à fait dans la logique de la politique communale d'incitation, tel que rappelé d'ailleurs précédemment par le Conseil communal.

L'UDC sera donc favorable à cette motion, mais refusera l'amendement des Verts, trop contraignant.

Enfin, rappelons quand même que quels que soient les efforts déployés, le gros du problème n'est pas tant le plastique à usage unique mais bien les imbéciles et les malappris qui les jettent sur le sol. »

Mme Humbert (Les Verts) indique que son groupe soutiendra évidemment cette motion et développera son amendement par la suite.

Mme Amanda Ioset (POP) prend ensuite la parole : « *Le POP soutiendra la motion du groupe socialiste, qui correspond à notre vision d'une écologie sociale et accessible à tous. Bien sûr, cette mesure ne suffira pas à elle seule à mettre un frein à la destruction accélérée de notre environnement – des changements beaucoup plus profonds seront nécessaires et le plus tôt possible. Mais c'est un pas dans la bonne direction de mettre en place les règlements nécessaires pour que les plastiques à usage unique disparaissent des manifestations de notre commune. Dans ce sens, le groupe POP soutiendra également l'amendement des Verts, puisqu'il va un peu plus loin.*

En revanche, le délai proposé pour faire ce changement (jusqu'à la fin de la législature) est beaucoup trop long. La question environnementale est urgente – la jeunesse notamment en a pris pleinement conscience ces dernières années – et nous ne pourrions pas sauver notre planète en prenant trois à quatre ans pour chaque mesure mise en place. Nous comprenons que certaines sociétés auront des stocks de vaisselle plastique à écouler et que cela n'aurait aucun sens de les obliger à les jeter aux ordures. Nous proposons que la vaisselle jetable soit interdite au plus vite et que chaque société qui a un stock ait la possibilité de demander une dérogation pour pouvoir l'utiliser avant de passer à la vaisselle lavable. »

M. Stirnemann (AGORA) indique que son groupe constate que la vaisselle réutilisable était également utilisée dans les pays voisins, dans les cantons voisins et ailleurs. Le groupe AGORA estime qu'il est nécessaire, malgré ce que le conseiller communal a dit, de contraindre, puisque ce n'est pas en laissant les gens libres de faire ce qu'ils veulent que nous obtiendrons des résultats rapides. Le groupe AGORA soutiendra donc la motion ainsi que l'amendement déposés par les Verts.

Mme Fuchs-Rota (PS) demande une suspension de séance.

Le président accorde 5 minutes de suspension. La séance reprend à 20h58.

Amendement du groupe Les Verts

L'alinéa 1 est remplacé comme suit :

- recourir systématiquement à de la vaisselle lavable pour **toutes** les manifestations **organisées par la Commune soumises à autorisation ayant lieu sur le domaine public communal**

L'alinéa 2 devient superflu

~~—d'ajouter l'utilisation de vaisselle lavable comme un critère déterminant pour l'octroi de subventions communales aux organisateurs de manifestations (sociétés, associations, ...)~~

Mme Humbert (Les Verts) développe l'amendement de son groupe ainsi : « *Le groupe des Verts demande au Conseil communal d'imposer aussi aux organisateurs privés qui utilisent le domaine public de recourir à la vaisselle lavable. C'est-à-dire pas seulement les manifestations mises sur pied par la Commune.*

En effet, la commune de Val-de-Travers regorge de brillantes associations qui y organisent des manifestations tout au long de l'année. Malheureusement, peut-être par manque d'informations des solutions déjà existantes, l'impact environnemental ne rentre pas toujours dans les critères d'organisation. La ville de Neuchâtel, sous l'impulsion du Conseil communal (Mme Violaine Blétry-de-Montmollin) a, depuis le 1^{er} mars 2020, interdit l'usage de produits en plastique à usage unique pour les activités ayant lieu sur son domaine public. La Ville a également créé une brochure contenant les solutions nécessaires à l'élaboration d'une manifestation afin de pouvoir aiguiller les organisateurs. Dans notre région, le festival Hors Tribu montre bien l'exemple ; la vaisselle louée auprès de l'USL de Fleurier et les gobelets chez Eco-Manif à Yverdon. Il est donc possible d'étendre déjà aujourd'hui l'action en interdisant l'usage du plastique à usage unique lors des manifestations organisées sur notre territoire communal. À titre individuel ou collectif, il est temps de penser et d'agir autrement. »

M. Bortolini (PLR) indique que son groupe refusera cet amendement, qu'il juge, pour le moment, trop extrême. Le groupe PLR estime, en effet, que les sociétés locales sauront se responsabiliser et aller vers un usage de cette vaisselle réutilisable.

Mme Fuchs-Rota (PS) indique que, bien que l'amendement des Verts soit très pertinent, son groupe laissera le Conseil communal faire son travail pour mettre en œuvre sa motion. Le PS ne soutiendra donc pas cet amendement.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote de l'amendement. **Il est refusé par 30 non, contre 7 oui.** Il y a 1 abstention.

La motion étant combattue, le président passe ensuite au vote. La motion du groupe PS concernant le plastique à usage unique est **acceptée par 29 oui, contre 7 non.** Il y a 2 abstentions.

9. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) Interpellations

1. Interpellation du groupe UDC relative **au danger du trafic automobile extérieur à les Bayards – Chemin du Haut-de-la-Tour**

« Le chemin dit du Haut-de-la-Tour, qui fait la jonction entre le rond-point du Haut de la Tour et le Petit-Bayard, est un chemin agricole. Depuis quelques années toutefois, nous assistons à une hausse substantielle du trafic motorisé sur ce tronçon, surtout lorsque les beaux jours reviennent (puisque ce chemin n'est pas déneigé en hiver) ; habitants mais aussi touristes et surtout frontaliers, qui tant en voiture qu'à moto circulent toujours plus densément et à une allure clairement inadaptée et dangereuse, ne manquant pas de risquer des collisions, de gêner le travail des agriculteurs et de mettre en danger cyclistes, piétons et randonneurs, également friands de l'utilisation de ce chemin dont la visibilité est très moindre à nombre d'endroits. Le Conseil communal peut-il dès lors envisager de fermer ce chemin à la circulation extérieure et de le réserver aux usages agricoles, piétons et cyclistes exclusivement ? Cas échéant, cette mesure devra s'accompagner d'une signalisation claire et, dans les premières semaines, de contrôles policiers intensifs aux heures de pointe. »

M. Simon-Vermot (cc) répond en ces termes : *« Nous remercions le groupe UDC de son interpellation qui reprend largement les interrogations d'un habitant des Bayards, dont le courrier a été discuté pas plus tard que lundi dernier au sein du Groupe circulation, groupe de travail interne à l'administration qui réunit tous les mois les chefs de dicastère chargés du territoire, des infrastructures et de la protection de la population ainsi que la secrétaire de direction du DAPP, le voyer-chef et un agent de sécurité publique, dans le but de traiter les problèmes concrets liés à la circulation routière. À dire vrai, nous n'avons pas encore eu le temps de répondre formellement au Bayardin qui propose également une fermeture de cette route.*

Faisons donc d'une pierre deux coups : après avoir bien analysé la situation et les conséquences d'une potentielle fermeture de la route communale reliant le Haut de la Tour au Petit Bayard, le Groupe circulation et le Conseil communal ont décidé de ne pas fermer cette route au trafic usuel pour plusieurs raisons :

- 1. Cet axe routier en est un parmi des dizaines voire des centaines d'autres dans notre commune, c'est-à-dire un axe de petite taille qui peut être raisonnablement utilisé par tous les usagers de la route. Fermer celui-ci conduirait à des demandes dans tous les villages et leurs alentours et in fine à privatiser un peu notre réseau routier (tout en restant entièrement à notre charge) ;*
- 2. Le passage par cette route pour rejoindre Le Petit Bayard ou la vallée de La Brévine décharge un peu le centre du village des Bayards ;*
- 3. La route est déjà fermée en hiver car elle n'est pas déneigée, ce qui limite les risques durant cette période plus délicate ;*

4. Elle est malheureusement référencée et conseillée sur Google Maps et sa fermeture ne changerait pas grand-chose à cet état de fait ;
5. La limitation de la route au seul trafic agricole conduirait à interdire l'utilisation des véhicules non agricoles, y compris les véhicules tout-terrain ou de tourisme des agriculteurs (en plaque blanche) même quand ces derniers travaillent dans leurs champs ;
6. Selon nos statistiques, cet axe routier n'est pas particulièrement accidentogène et ne mérite donc pas une fermeture pure et simple.

Ceci étant dit, le Conseil communal ne souhaite pas que cette route devienne un axe majeur, même si le rond-point construit par le Canton favorise certainement son utilisation. Nous regrettons aussi vivement que certains conducteurs pensent se trouver sur le Paris-Dakar sur ce type de routes et utilisent toute la puissance de leur moteur pour zigzaguer à vitesse élevée au gré des courbes.

La police neuchâteloise veille incontestablement au grain et notre Commune également mais une intensification des contrôles sur cette route précise nous semble disproportionnée au vu des risques et du volume de trafic existant.

M. Rosselet-Christ (UDC) indique que son groupe est partiellement satisfait. En effet, il estime que cette route est dangereuse et précise qu'il ne faudra pas venir dire qu'on ne savait rien le jour où il y aura un accident.

2. Interpellation du groupe POP relative aux votations communales du 7 mars 2021

« Le 7 mars dernier, la population de Val-de-Travers a refusé la vente des domaines agricoles de Longeaigue et des Oeuillons. Le groupe POP demande au Conseil communal de convoquer une commission de réflexion pour la suite à donner à cette expression de la volonté de nos concitoyennes et concitoyens. Nous proposons que la commission puisse intégrer, en plus de membres du Conseil général, des personnes extérieures aux groupes politiques qui seraient intéressées à y participer. »

M. Mairy (cc) répond ainsi : « L'interpellation du POP laisse notre exécutif quelque peu songeur quant à la perception des enjeux de ce dossier. Au préalable, précisons que la population ne s'est pas prononcée pour le développement ou la rénovation de ces domaines, mais pour leur maintien en mains publiques. Cela a pour conséquence directe que les baux en cours restent en vigueur.

Pour le domaine de Longeaigue, le bail conclu en 2011 a une durée de 20 ans. Tant que le fermier remplit ses obligations, ce qui est entièrement le cas actuellement, il n'y a pas lieu de revoir les termes du contrat, ni l'échéance. Seul changement : le fermage sera adapté à la baisse compte tenu de l'expertise menée par l'autorité compétente.

Les fermiers du domaine des Oeuillons disposent quant à eux d'un bail qui arrivera à échéance en 2025. Toutefois, dans la mesure où les baux agricoles offrent, avec raison, certaines garanties aux locataires compte tenu des enjeux d'une exploitation agricole, le bail sera renouvelé pour six ans, sous réserve, ici aussi, de manquements graves du fermier à ses obligations.

Ainsi que le Conseil communal a eu l'occasion de le préciser à de nombreuses reprises, il n'entend pas étendre le domaine des Oeuillons et le projet d'une infrastructure touristique publique, que les référendaires ont évoquée dans la presse, n'est pas à l'ordre du jour. Nous estimons que l'attractivité du site du Creux du Van est largement suffisante et que si le développement touristique régional justifie bien un soutien public, celui-ci trouve ailleurs des concrétisations aux effets plus pertinents.

De plus, les demandes de crédit précédentes concernant le domaine des Oeuillons, qui avaient occupé nos autorités respectives, avaient été l'occasion de regretter, tant par votre autorité que la nôtre, la qualité perfectible de l'exploitation des fermiers en place. Si celle-ci ne constitue pas, à ce jour, un motif de non-reconduction du bail, elle ne peut qu'inciter notre Conseil à la plus grande retenue quant aux investissements non essentiels à consentir sur ce site.

En résumé, le Conseil communal a pris acte de la volonté populaire et il la respectera bien évidemment, en entretenant ces domaines et en rénovant les infrastructures qui doivent l'être (des

mises aux normes agricoles sont prévues à court terme aux Oeuillons), mais il n'entend pas dépenser davantage que le strict nécessaire.

Mme Adriana loset (POP) indique que son groupe n'est certainement pas satisfait de cette réponse et voit que M. Mairy jubile. Elle relève que l'interpellation du groupe POP ne parlait pas d'investissements, pas d'argent, mais de réflexions. Cette interpellation visait évidemment les Oeuillons et ses possibilités touristiques que ce domaine présente, la possibilité de faire quelque chose de beaucoup plus correct que ce qui a été fait jusqu'à maintenant.

3. Interpellation du groupe Les Verts relative **au cimetière de Buttes**

« Un panneau d'information a été installé dans le cimetière de Buttes au mois de janvier dernier. Le Conseil communal annonce aux familles la désaffectation de deux quartiers d'inhumation, l'un situé à l'intérieur des murs du cimetière et le second, plus ancien, localisé au nord et hors de l'enceinte. Les familles sont invitées à récupérer les dépouilles, les monuments et autres ornements et à se manifester jusqu'à fin avril prochain.

La partie nord du cimetière est située sur le bien-fonds 559, propriété de la Commune et étonnamment placée en zone agricole au contraire du cimetière actuel affecté en zone d'utilité publique. La partie supérieure de cette parcelle est exploitée par un locataire agriculteur comme des hauts pâturages et normalement fertilisés alors que la partie inférieure abrite les tombes de défunts décédés entre 1924 et 1942. Cette partie-là a visiblement très peu été entretenue ces dernières années pour la joie de la flore, des insectes et des oiseaux qui s'y sont installés.

Les intentions du Conseil communal pour le secteur de l'ancien cimetière ne sont pas très claires et nous souhaitons savoir quelle sera son affectation future, s'il sera remis en état et reversé à l'exploitation agricole.

Pour notre groupe et vous l'aurez compris, cet endroit est vraiment digne d'être protégé. Cela peut évidemment paraître une petite goutte d'eau dans l'océan, mais ne dit-on pas que les petits ruisseaux font les grandes rivières ? La perte de la biodiversité est un phénomène qui s'installe petit à petit, de manière pernicieuse, parfois anodine et surtout elle s'accélère. Rappelons peut-être que la biodiversité est le fondement même de la vie, elle amène une grande valeur écologique, économique, mais aussi sociale sous la forme d'écosystèmes. Nous avons aujourd'hui, par une action simple, l'opportunité de maintenir un îlot de biodiversité installé depuis plusieurs années et à moindres coûts. Nous estimons que le jeu en vaut la chandelle. Aussi, nous demandons au Conseil communal de :

- Ne pas éliminer les tombes et dépouilles qui ne seraient pas réclamées par les familles afin de préserver la vie installée depuis plusieurs années ;*
- Placer ce secteur en surface de promotion de la biodiversité, en conformité avec les dispositions légales pour l'agriculture ;*
- L'entretenir par l'intermédiaire des services communaux et de manière adéquate exemple une fauche par an, avec élimination des déchets de tonte) »*

M. Yves Fatton (cc) répond en ces termes : *« Ce n'est jamais de gaité de cœur que nos services interviennent au sein de nos cimetières communaux en vue d'une désaffectation d'un quartier.*

Ces démarches occasionnent bien souvent auprès des familles concernées un ensemble de souvenirs qui resurgit et génère questionnement et inquiétudes.

Mais les surfaces à disposition dans ces lieux, n'étant pas extensibles, nous obligent à pratiquer quelques fois à la désaffectation d'une partie de ceux-ci et cela dans le but de permettre l'inhumation de nouveaux défunts.

La réglementation à ce sujet est claire et précise. Elle permet d'intervenir après une période de 30 ans et cela selon un processus bien défini.

À ce sujet, je me permets de corriger les dires du groupe des Verts et rappeler qu'effectivement les familles peuvent reprendre, dans un certain délai, les monuments et ornements, mais qu'en aucun cas il est touché aux dépouilles et que celles-ci restent en terre.

Pour ce qui est du dossier qui nous occupe ce soir, je tiens à rassurer rapidement le groupe des Verts sur les intentions du Conseil communal.

Il est vrai que pour la première partie à droite à l'entrée du cimetière de Buttes, il s'agit d'une problématique de place à laquelle nous sommes confrontés et j'ai cru comprendre que votre groupe n'a pas d'objection sur la démarche proposée par le Conseil communal.

Pour l'ancien cimetière, comme le nomment les Butterans, délimité par une barrière, il ne s'agit pas d'une pièce rapportée, mais cet endroit fait bien partie dans son intégralité du cimetière de Buttes, pour ce secteur, il est toutefois vrai que la situation est quelque peu différente.

Celui-ci est installé et cela maintenant depuis plus de 100 ans à cet endroit sur la parcelle communale n° 559 affectée en zone agricole mais référencée sous la dénomination « jardins ».

Comme nous pouvons le constater, les dernières inhumations remontent aux années 40. Depuis lors, il est vrai que les autorités butteranes successives n'ont pas jugé opportun de modifier le plan d'affectation de la zone et ont maintenu ce lieu en l'état.

Aujourd'hui, notre autorité est convaincue qu'il faut continuer de développer notre commune mais cela en adéquation avec le milieu naturel. Les dégradations de notre environnement déjà visibles et celles à venir nous obligent à mettre en place des projets durables didactiques et en adéquation avec nos habitants.

Cette partie du cimetière de Buttes est incluse dans ces projets. Dès lors, le Conseil communal n'entend pas remettre cette surface de terrain à disposition de l'agriculture, mais plutôt la dédier en un lieu naturel où la biodiversité est valorisée et renforcée.

Afin permettre une réaffectation complète et respectueuse de ce lieu, il est proposé de retirer les monuments funéraires par une désaffectation, ceci afin de permettre une utilisation complète du sol et de repenser cet endroit quant à son affectation dans le plan d'aménagement local par une mise en zone adaptée (par exemple : zone à protéger communale) afin de favoriser au mieux la biodiversité.

En conséquence, en complément de la création d'une prairie, différents éléments en faveur de la biodiversité pourraient ainsi être réalisés ou mis en place (nichoirs, tas de pierres, plantations de buissons, arbres fruitiers, hôtels à insectes, etc.)

Comme vous pouvez le constater, votre proposition est en totale adéquation avec la volonté du Conseil communal de maintenir cet îlot de biodiversité, mais aussi de le pérenniser par une mise en zone adaptée.

Mme Vaucher (Les Verts) indique que son groupe est pleinement satisfait de cette réponse.

Les interpellations 4 et 6 sont traitées en même temps par le Conseil communal, puisqu'elles se rejoignent très largement.

4. Interpellation du groupe POP relative au centre cantonal de vaccination Covid-19

« La vaccination contre la Covid-19 a commencé le 28 décembre 2020 dans le Canton de Neuchâtel. Elle concerne en premier lieu les groupes cibles prioritaires établis par la Confédération, puis va s'étendre progressivement à l'ensemble de la population.

Le dispositif cantonal neuchâtelois comprend trois centres cantonaux de vaccination destinés à la population de tout le canton :

- Centre cantonal de Mycorama, Cernier : ouvert le 28 décembre 2020
- Centre cantonal de l'Esplanade de La Maladière, Neuchâtel : ouvert le 3 février 2021
- Centre cantonal de Polyexpo, La Chaux-de-Fonds : ouvert le 24 février 2021.

Le canton comptant quatre régions, pourquoi pas de centre dans la quatrième, le Val-de-Travers ? Le Conseil communal a-t-il été consulté ? Est-il intervenu auprès du Canton pour remédier à ce problème et demandé l'ouverture d'un centre de vaccination au Val-de-Travers, région où les locaux adaptés

ne manquent pas ? Il est choquant qu'une nouvelle fois les Vallonnières et Vallonniers soient les oubliés du canton !

Vu qu'en s'ouvrant progressivement à tous, la vaccination va s'accélérer, nous invitons le Conseil communal à faire le nécessaire auprès des autorités cantonales pour que notre population soit sur pied d'égalité avec celle des autres régions, en ouvrant rapidement un centre de vaccination au Val-de-Travers. »

5. Interpellation du groupe PS relative à la campagne de vaccination Covid

« Dans le cadre de la campagne de vaccination cantonale, est-ce que la mise en place d'un centre de vaccination à Val-de-Travers aura lieu très prochainement ?

Qu'en est-il des dépistages à Val-de-Travers lorsque le centre Nomad de Travers est fermé ? En effet, la population est réorientée sur d'autres centres cantonaux ou des centres privés. Est-ce vraiment une volonté des autorités de Val-de-Travers ? »

M. Simon-Vermot (cc) répond ainsi aux interpellations 4 et 6 : *« Comme vous avez pu le lire aujourd'hui via des communiqués du Canton et de notre Commune, la campagne de vaccination va également débuter dans notre région grâce à la collaboration du service cantonal de la santé publique et des cabinets médicaux et pharmacies, ce qui permettra à nos concitoyens de se faire vacciner près de leur domicile.*

Cette première étape dans la vaccination à l'échelle du Val-de-Travers est le résultat d'une discussion serrée avec le Conseil d'Etat, le conseiller d'Etat chargé de la santé et le service cantonal de la santé publique afin que nous ne soyons pas oubliés dans ce dossier délicat qu'est la vaccination de masse et qui est de la compétence exclusive du Canton.

Rapide retour en arrière : dès le mois de décembre dernier, notre région, à l'instar des trois autres, a été intégrée au travers du groupe de travail n° 3 aux réflexions du Canton en lien avec le concept de vaccination de masse à mettre en place dès le 1^{er} semestre 2021. Ce groupe de travail a planché sur plusieurs pistes dont celle de l'installation d'un centre par région, qui avait évidemment notre faveur.

Le 18 janvier dernier, le comité de pilotage du projet « vaccination de masse », composé de plusieurs hauts fonctionnaires de l'Etat, nous a informés que trois centres uniquement seraient ouverts dans le canton au grand dam de notre Conseil communal.

Depuis cette date-là, votre exécutif s'est démené auprès des instances cantonales pour que notre région soit remise sur la carte de la vaccination, via un centre, des équipes mobiles ou un partenariat public-privé. Lors de la séance annuelle réunissant le Conseil d'Etat et le Conseil communal, qui a eu lieu le 4 février dernier, le gouvernement cantonal a aussi été rendu attentif à cette problématique.

Mi-février, le département des finances et de la santé a repris le dossier en main et établi le concept qui entre en vigueur ce mercredi grâce à l'appui des pharmacies et des médecins de notre région. Qu'ils en soient tous ici remerciés !

Comme expliqué au début de cette intervention, l'implication des prestataires sanitaires et médicaux privés est une première étape qui pourrait être complétée à terme par d'autres moyens s'il devait apparaître que le rythme de vaccination est trop faible par rapport aux autres régions. Nous pensons ici aux équipes mobiles, voire à un centre temporaire, qui avec le recul nous semble toutefois un peu disproportionné, les coûts engendrés par une telle structure étant énormes, sans parler de la logistique et des ressources humaines pour le faire fonctionner. Cette dernière option est donc l'ultima ratio qui reste possible mais qui n'est pas sur la table dans l'immédiat.

Il faut aussi rappeler que les centres cantonaux sont ouverts à tous, selon l'ordre de priorité établi par la Confédération, et que les personnes mobiles, travaillant dans le Haut, dans le Bas ou au Val-de-Ruz, ou allant aux commissions à Neuchâtel ou à La Chaux-de-Fonds peuvent être reçues sur inscription dans ces centres. Pour mémoire, le centre de Cernier est fermé depuis le 8 mars, ce qui, cyniquement dit, rééquilibre un peu les régions.

Le Conseil communal va observer cette première étape avec une très grande attention et n'hésitera pas à contacter régulièrement le service cantonal de la santé publique pour faire le point et proposer des améliorations au concept.

Finally, to answer the main question of the POP group: no, the Val-de-Travers and its 12'000 inhabitants are not forgotten thanks to the investment of numerous partners.

To answer the one of the PS: no, a cantonal vaccination center in Val-de-Travers will not be put in place very soon unless the objectives of the Canton are not met.

Concerning the depistages, only the center NOMAD of Travers and the permanence Volta have put in place PCR tests in our region. The municipal council regrets obviously that the other providers have not decided to propose this type of services to the inhabitants of the region, so that many pharmacies and medical cabinets do it elsewhere. We therefore invite all the entities authorized to practice tests, whether PCR, antigenic or rapid, to offer them to the Vallonniers.

By chance, the potential arrival of tests at home could greatly improve the situation in our region ».

Les groupes PS et POP se disent satisfaits de la réponse du Conseil communal.

6. Interpellation du groupe PS relative à l'état des lieux et au plan de relance suite à la Covid-19

« One of the characteristics of the health crisis is the rapid and unpredictable evolution of our environment. What was true yesterday is no longer true today and the situation will be different tomorrow. That is why, it seems to us essential to work without waiting for the end of the crisis and to anticipate everything that is possible to anticipate, notably in the support of those and those who have suffered most from this exceptional situation.

The strict application of barrier gestures, semi-confinement and the start of vaccination leave us to think that soon, COVID-19 will be behind us. However, without a voluntarist action by the public powers, it is more than probable that this feeling of relief will be ephemeral.

If we are aware that public authorities have already done a lot, all these efforts could be reduced to nothing if the measures of accompaniment when leaving the crisis are not carefully planned.

The positive effects of a restart risk not to be immediate; certain local actors could no longer wait any longer without having to deposit the bill. Moreover, as in any crisis, the pandemic has allowed us to develop certain virtuous behaviors that we hope will endure. Let us think of the place made for the population by local producers, of the awareness of the interest of having short circuits or even of the discovery of Switzerland and its treasures during the holidays.

We know that the municipal council is already working in this sense but we would like to interpellate on several themes linked to this crisis. In fact, the role of the public authority is not the same as that of a household, we think that our authorities must support the economic recovery by investing in new projects requiring the contribution of local businesses. These investments create jobs, allow wages to be paid and the local economy to function. What is being done or will be done to support this? Is it planned to collaborate with the Canton and other municipalities on this subject? In general, how do local economic actors manage today?

Also, who is the most economically vulnerable population? Are there any figures available? Does the municipal council observe an increase in precariousness? Is it necessary to distribute vouchers to people in precariousness? Has the solidarity fund been used? Would it be judicious to do so again?

It will be important that our population can quickly find the joys of associative, sports or cultural life. In this sense, a specific intervention by the authority will be necessary?

From a tourist point of view, we know that the crisis has benefited Swiss destinations: the Val-de-Travers included. How is the situation? Since the start of the pandemic, we have been able to observe an increase in car campings: is it expected for this year, their welcome?

Nous remercions par avance le Conseil communal de nous faire un état des lieux de la situation et de connaître les différentes mesures activées ou envisagées. »

M. Mairy répond à cette interpellation ainsi : « Le Conseil communal remercie le groupe socialiste pour cette interpellation, qui lui donne l'occasion de dresser un état des lieux de la situation actuelle en regard des enjeux évoqués.

Sur le plan économique et social, nous disposons de quelques indicateurs fiables. En février dernier, le taux de chômage se montait à 5,8 % au Val-de-Travers, soit le taux le plus important du canton, qui présente une moyenne de 5,1 %. Dans notre région, le taux était de 4,2 % un an plus tôt, soit avant que la pandémie de Covid-19 ne bouscule notre société ; si cette augmentation est regrettable et inquiétante, elle reste à ce stade plus faible que ce que nous craignons il y a quelques mois encore. Indicateur réjouissant : l'embauche a repris des couleurs et entre janvier et février dernier, sur le plan cantonal, 440 personnes ont retrouvé un emploi, preuve de la reprise des activités dans de nombreuses entreprises, même si la situation reste, de fait, préoccupante.

Compte tenu du resserrage des mailles du filet de protection sociale, le nombre de dossiers d'aide sociale s'affiche quant à lui en baisse continue depuis une année. Même s'il est à craindre qu'une fois les aides spéciales liées à la pandémie arrivées à leur terme, ce nombre augmente, il est heureux de constater que notre système a, jusqu'à présent, plutôt bien tenu le choc. Le déploiement d'un fonds de soutien communal a permis d'appuyer plusieurs entités locales dans leurs actions (Cora, Panier solidaire, Cartons du cœur), lesquelles ont connu un pic d'intensité l'été dernier, qui s'est tassé ensuite. Quant aux aides d'urgence octroyées par des entités soutenues par la Chaîne du bonheur avec le relais local de Cora, elles n'ont été que très faiblement sollicitées (sept cas seulement). Le Conseil communal reste attentif à cette situation, tout comme il reste directement impliqué dans les réflexions du Conseil cantonal des autorités d'action sociale, afin que les ajustements qui s'avèreraient nécessaires soient réalisés à l'échelle cantonale.

Sur le front de l'emploi, ainsi que nous avons eu l'occasion de le préciser lors de la présentation du budget, nous restons convaincus que le meilleur outil dont nous disposons est celui du recours aux acteurs locaux et la question posée par le POP sera l'occasion d'y revenir ultérieurement. Nous restons aussi convaincus de la nécessité de réaliser des investissements favorables à l'économie locale et régionale, l'inconvénient d'une augmentation de notre endettement étant à notre sens contrebalancé par l'impact favorable de ces dépenses, même s'il s'agit de rester modeste quant à la portée de notre action.

Concernant la vie associative, sportive et culturelle, rappelons que notre commune propose des prêts sans intérêt aux sociétés en manque de liquidités, aide qui, à ce jour, n'a été sollicitée que par une seule association, avec qui les contacts sont d'ailleurs toujours en cours. Notre conseil s'est par ailleurs montré très compréhensif dans les subventions promises et Val-de-Travers reste en général une commune très à l'écoute de ses associations. Cette ligne nous semble répondre aux enjeux actuels.

Ajoutons encore, au sujet de la convivialité à laquelle notre conseil communal est attaché, que Val-de-Travers avait su trouver rapidement des solutions pour maintenir le marché hebdomadaire de Fleurier, qu'il espère pouvoir étendre désormais à Couvet. Cette mention peut sembler anecdotique en regard des enjeux de la crise, néanmoins une telle manifestation a permis, selon nous, de contribuer au maintien d'une certaine vie sociale dans nos localités.

Enfin, concernant le tourisme, notre région a en effet tiré parti de la situation, pour une période limitée seulement, qui a coïncidé avec les mois pendant lesquels les mesures de restriction ont été les moins fortes. La situation est aujourd'hui tendue pour de nombreux acteurs, l'état d'esprit positif et le projet de grande ampleur porté par Destination Val-de-Travers permettant toutefois au secteur de conserver son dynamisme. Quant aux camping-caristes, ils devraient rester tout aussi nombreux et le Conseil communal a veillé à améliorer les conditions de leur accueil : une aire équipée est proposée à espaceVAL et d'autres emplacements ont été officialisés, à Noiraigue, Môtiers, Fleurier et Buttes. En outre, des sanitaires publics temporaires seront installés à Môtiers et nous travaillons à améliorer encore la situation sur ce point à Noiraigue. Pour conclure sur une note optimiste, rappelons que l'édition de Môtiers Art en plein air pourra se tenir cet été et que le Swiss Canyon Trail reste à ce jour prévu. À plus court terme, la Course aux œufs se tiendra dans une formule adaptée, une version

adaptée, elle aussi, d’Absinthe en fête est en cours d’élaboration, de quoi contribuer, espérons-le, à redonner à la région sa pleine santé et sa vitalité. »

Le groupe PS annonce être satisfait de la réponse du Conseil communal.

B) Questions

1. Question du groupe POP au sujet **des bancs au bord de l’Areuse**

« Beaucoup de personnes âgées aiment à se promener au bord de l’Areuse, souvent en compagnie de leurs petits-enfants, mais le nombre de bancs est malheureusement insuffisant pour permettre les arrêts fréquents nécessaires. C’est pourquoi nous suggérons que La Commune, dans le cadre de sa campagne « senior friendly » augmente le nombre de bancs pour permettre à nos aînés de profiter de cette promenade idéale dans de bonnes conditions. »

M. Mairy (cc) poursuit ainsi : *« La réflexion est amorcée du côté du Conseil communal, l’aménagement de bancs supplémentaires faisant partie intégrante du crédit-cadre envisagé relatif aux infrastructures pour les aînés. Ainsi que notre exécutif l’a indiqué à la commission de gestion et des finances, des synergies pourraient avantageusement être trouvées avec le crédit relatif à la généralisation des zones 30, sur lequel les positions du Conseil communal et d’une majorité de la commission de gestion et des finances divergent toutefois. Si le projet des zones 30 devait prendre plus de temps que prévu pour se concrétiser, le Conseil communal mènera séparément la réflexion relative aux infrastructures pour les aînés, avec une vision d’ensemble qui ne se limitera pas uniquement aux bancs le long de l’Areuse. »*

2. Question du groupe POP au sujet **des bancs en hiver**

« Une habitante de notre commune s’est adressée à nous pour proposer que le bois des bancs publics de la commune ne soit pas enlevé pour les mois d’hiver puis remis à l’arrivée du printemps. Cette citoyenne estime que le coût de ce travail dépasse largement celui de remplacer le bois quand il se sera dégradé après quelques années. Et le désagrément occasionné aux personnes âgées qui ont besoin de se reposer lors d’une balade serait ainsi évité (nos hivers présentent de plus en plus de périodes d’« été indien »). Nous aimerions connaître l’avis de notre Conseil communal à ce sujet. »

M. Yves Fatton (cc) répond en ces termes : *« Notre commune dispose actuellement de 299 bancs publics, dont 229 sont fixes et 70 mobiles. Ils sont répartis sur le territoire des neuf villages de la manière suivante :*

- 104 à Fleurier
- 71 à Couvet
- 42 à Môtiers
- 19 à Travers
- 18 à St-Sulpice
- 13 à Buttes
- 12 à Boveresse
- 10 aux Bayards
- 10 à Noiraigue

Tous ces bancs sont répertoriés et géolocalisés dans une couche de la base informatique nommée QGis.

Il faut savoir qu’actuellement, ceux-ci sont déposés en automne et réinstallés au retour des beaux jours. Cette période permet de remettre à niveau les boiseries ainsi que les éléments fixes au terrain, le but étant de mettre à disposition de notre population des infrastructures sûres et ainsi dégager la responsabilité de notre commune en cas d’accident. Il s’agit également d’assurer que le matériel soit de qualité et propre.

Malheureusement, et bien souvent, nous constatons que les bancs sont malmenés durant la belle saison par des actes de vandalisme tels que des coups de couteau, brûlures, impacts, peintures et dessins inadaptés ou encore des salissures de tout genre. Si ces actes ne sont pas gommés par un entretien régulier, le processus de dégradation est fortement accéléré et l'image perçue par la population est déplorable.

Il est vrai que nous pourrions ne pas pratiquer cet entretien qui occasionne en moyenne et par année quelque 700 heures réparties sur plusieurs collaborateurs entre la dépose et la pose, la remise en état et le contrôle.

Mais il est aussi certain que si rien n'est fait, il faudra au bout de deux à trois ans remplacer tout ou partie de ces infrastructures, car en plus du vandalisme estival, les cinq à six mois supplémentaires de la période hivernale accentueront par les chutes de neige, la pluie, le vent, le gel, dégel ou encore les chutes de branchage pour les bancs en forêts, la dégradation de ces infrastructures.

Si certains bancs sont déjà munis d'éléments imputrescibles qui permettent par leurs caractéristiques techniques de retarder leur remplacement, cette qualité n'a malheureusement aucun effet sur les actes de vandalisme, les dégradations mécaniques et l'image déplorable générée par ce fait.

Dans l'attente du résultat de la réflexion menée concernant les infrastructures pour les aînés au sein des villages, dans un premier temps, nous vous proposons de maintenir en place durant toute l'année la quarantaine de bancs situés le long de l'Areuse et du Buttes. Ceux-ci seront par contre contrôlés et entretenus plus régulièrement sur place afin d'éviter tout risque pour les usagers et garantir une image de qualité pour notre région.

Cette première démarche permettra de déterminer ensuite ce qui pourra être fait ou non concernant les bancs situés au sein des villages et à quel coût.

Au niveau financier, l'analyse faite démontre que le coût engendré par le remplacement des planches environ tous les trois ans au lieu du démontage et de l'entretien conventionnel hivernal des bancs est quasi identique et cela sans compter l'entretien inévitable qui devra être entrepris au vu de la prolongation de la période d'utilisation et l'image négative que pourrait engendrer cette non-remise à niveau annuelle. »

3. Question du groupe POP au sujet **d'une action « piscine des Combes**

« Pour promouvoir l'utilisation de la piscine, une citoyenne proposait que le premier mercredi de chaque mois l'entrée des enfants jusqu'à 12 ans soit gratuite s'ils sont accompagnés d'un adulte. Le Conseil communal pense-t-il reprendre cette idée à son compte ? »

M. Eric Sivignon (cc) répond en ces termes : *« Les prix pratiqués à la piscine de Combes sont actuellement extrêmement attractifs : de six à quinze ans, les enfants ne paient que 3,5 francs pour une entrée, encore moins (3,1 francs) s'ils achètent une carte de dix entrées valables aussi à la piscine d'espaceVAL. Mieux, tous les enfants de moins de six ans entrent gratuitement, tous les jours, et profitent d'une pataugeoire que beaucoup de piscines nous envient.*

Vu ces tarifs imbattables en regard des prestations, l'introduction d'actions supplémentaires sur ces tarifs n'est à notre avis pas justifiée. Nous vous encourageons par contre à diffuser avec nous ce message sur la qualité des infrastructures que nous proposons dans la commune ; elles participent grandement à notre qualité de vie et sont sans nul doute un facteur d'attractivité majeur que nous pouvons tous mettre en avant.

Lors d'une belle semaine d'été bien chaude, on a le choix de rafraîchir nos enfants en leur payant une boisson d'une multinationale américaine ou de leur acheter une glace d'une multinationale néerlandaise, au final, cela va coûter 3 ou 4 francs et durer quelques minutes. L'autre possibilité est, pour 3 francs, de leur payer une entrée à la piscine des Combes où toute la journée ils pourront plonger, jouer au volley ou au foot, profiter de la pataugeoire, etc. Mettre en relief le prix qui est proposé à Val-de-Travers par rapport aux prestations offert est un élément très important.

Par rapport au marketing de la commune que tout un chacun peut faire et qui aura un impact beaucoup plus important qu'une éventuelle action de la Commune. Si chacun transmet une image positive de ce qui se passe dans la commune en matière d'infrastructures, de rapport qualité-prix, etc. tout le monde en sera gagnant. »

4. Question du groupe POP au sujet **des achats communaux et commerce local**

« Nous savons que le Conseil communal est particulièrement vigilant à favoriser les entreprises locales à travers l'achat et l'entretien de véhicules, les travaux du bâtiment et de génie civil ou les prestations de bouches (traiteur, restaurateurs...). En est-il de même pour l'achat de fournitures de bureau, de nettoyage ou de services ? »

M. Mairy (cc) poursuit ensuite ainsi : *« L'attention portée à l'économie locale par le Conseil communal et les services communaux est large et concerne de très nombreux secteurs. Sans se lancer dans une énumération exhaustive, soulignons que le matériel de nettoyage, les articles de papeterie et de quincaillerie, les différents produits relatifs à la pandémie (masques, gel et désinfectant), mais encore les plaques des rues et des maisons, les repas servis dans nos structures d'accueil, le matériel de construction, les véhicules et leur entretien, les impressions de documents ou encore, dans d'autres registres, les articles de pharmacie et les travaux d'exploitation forestière, sont principalement sollicités auprès de commerces et de prestataires de services locaux. « Principalement », car il arrive parfois que nous ne trouvions pas le matériel nécessaire dans la région (par exemple l'équipement des sapeurs-pompiers) et il arrive aussi, dans de très rares cas, que nous options pour un prestataire situé ailleurs dans le canton, en raison de la qualité de service fournie à meilleur coût.*

D'une manière générale, tous dicastères et services confondus, il nous semble ainsi être attentifs à ce que notre collectivité joue pleinement son rôle de soutien à l'économie locale, ce qui se traduit aussi par notre ferme volonté de maintenir des dépenses d'investissement favorables aux acteurs locaux, à l'image de la rénovation de l'auberge de la Robella, votée l'automne dernier et dont les travaux débiteront bientôt. »

5. Question du groupe PLR au sujet **des drainages Môtiers-Boveresse**

« Une analyse de la qualité des drainages avait été effectuée il y a environ 5 ans.

Nous souhaiterions savoir si une nouvelle étude est planifiée car les eaux ont tendance à s'accumuler sur l'ensemble des terrains lors de fortes pluies. »

M. Mairy (cc) enchaîne et répond en ces termes : *« Nous remercions le PLR de ramener à la surface ce dossier, qui figurait, il y a peu d'années encore, dans la liste des investissements prévus. L'étude menée par un bureau spécialisé avait montré qu'une réfection lourde du réseau se chiffrait en centaines de milliers de francs pour chaque secteur (Boveresse + Môtiers), en partie à charge des propriétaires privés.*

D'autres priorités du côté des investissements pour la Commune ont renvoyé ce projet dans la salle d'attente, ce qui ne signifie pas que le Conseil communal a laissé ce secteur prendre l'eau. À Boveresse, il veille à un entretien régulier du collecteur à ciel ouvert mis en place pour améliorer la situation et la Commune reste à l'écoute des besoins ponctuels d'amélioration et/ou d'entretien qui lui sont remontés par les agriculteurs.

Une réflexion est par ailleurs en cours à Môtiers pour trouver une solution durable moins onéreuse sur une parcelle communale, qui, si elle s'avère pertinente, pourrait être reproduite ailleurs. Nous aurons ainsi l'occasion de vous en tenir informés. »

6. Question du groupe Les Verts au sujet **du nombre de PV établis ces dernières années pour trafic ou stationnement non autorisés sur les chemins forestiers ?**

« A l'occasion du débat récent sur le crédit-cadre pour les dessertes forestières, il a été indiqué d'une part qu'il y a effectivement du trafic non autorisé qui circule parfois en forêt, et d'autre part que lorsque la Commune en a connaissance ou lorsque cela se fait en présence d'agents forestiers ou d'agents de la sécurité publique, ceci est verbalisé. Notre groupe souhaiterait avoir un chiffre plus précis sur le nombre de PV établis par la Commune ces trois, quatre dernières années pour ce type d'infraction sur le territoire communal. »

M. Mairy (cc) répond à cette question ainsi : « Les contraventions établies par nos agents de sécurité publique ou la Police neuchâteloise concernent principalement le secteur du Creux du Van, avant tout pour du stationnement illégal dans des pâturages ou des chemins agricoles, et non pour des problèmes de trafic en forêt. À défaut de statistiques précises à ce sujet, nous estimons le total des amendes à une trentaine dans ce registre.

Sur les chemins forestiers proprement dits, les cas sont nettement plus rares. Notre chef de service forestier constate exceptionnellement des comportements fautifs ; lorsque c'est le cas, dans la mesure où il n'est pas habilité à verbaliser les contrevenants, il sensibilise et avertit ceux-ci ; ces démarches suffisent en général pour que cela ne se reproduise pas.

Des problèmes se posent parfois avec des motards et des conducteurs de quads, mais ils sont peu maîtrisables malheureusement. Le temps d'en être informé, il est trop tard pour intercepter les coupables.

La situation dans les forêts au nord de Buttes, évoquée lors du traitement du rapport sur la desserte forestière, ne nous était pas connue ; depuis lors, des mesures ont été prises et devraient permettre, au mieux, d'éviter de nouvelles infractions, le cas échéant de les verbaliser avec le concours de nos agents de sécurité publique ou de la Police neuchâteloises. »

7. Question du groupe AGORA au sujet **d'accord « secret » que passeraient les communes avec le Groupe E et sa filiale Greenwatt**

« Le « *Matin Dimanche* » du 7 mars 2021 ainsi que de nombreux autres médias romands relataient une polémique de taille dans le canton de Fribourg suite à des accords confidentiels passés entre des communes, le Groupe E et sa filiale Greenwatt, relatifs à la construction de parcs éoliens massifs et portant le discrédit sur des projets de plus en plus controversés.

Il est de notoriété publique que l'énergéticien passe des accords (confidentiels ?) avec des propriétaires terriens de notre région.

Notre question est simple : le Conseil communal de Val-de-Travers peut-il affirmer aujourd'hui qu'aucun accord « secret » n'a été établi entre un énergéticien et la Commune, qu'il s'agisse du projet de la Montagne-de-Buttes ou de celui de la Montagne-de-Boveresse ?

Dans un esprit de transparence, le Conseil Communal est-il prêt à mettre à disposition pour consultation, l'ensemble du dossier éolien à tout conseiller général qui le souhaiterait ? »

M. Sivignon (cc) répond en ces termes : « L'histoire de l'énergie éolienne dans la commune est longue et de nombreux documents accessibles publiquement rendent compte depuis 2009 des relations entre les différents acteurs (communes, canton, investisseurs, ONG).

Deux documents en particulier sont à disposition de tous :

- Le rapport au Conseil général de 2011, suite à la motion déposée par le groupe des Verts en 2009 à propos de la participation communale dans la structure NeuchEole, qui montre comment les projets éoliens sont généralement structurés.
- Le carnet « Tout savoir sur l'éolien » édité à l'occasion du comptoir 2016, qui explique les conditions dans lesquelles le projet du Mont-de-Buttes a été concrétisé avec notamment la création de Verrivent SA. On y retrouve les différents engagements pris entre Verrivent SA et les communes,

notamment concernant les rétributions sur le chiffre d'affaires. Ces engagements communaux découlent de la volonté populaire exprimée lors de la votation « Avenir des crêtes » du 18 mai 2014.

Ces documents publiés illustrent bien à notre avis la transparence de la commune dans ce projet.

Concernant le Mont-de-Boveresse, depuis 2013, la position de la Commune reste inchangée : le but est d'accompagner le premier projet du Mont-de-Buttes et de ne pas avoir deux projets en parallèle. Aucun engagement n'a donc été pris sur ce projet.

Concernant la demande de l'accès à l'ensemble du « dossier éolien », la question n'est malheureusement pas aussi simple qu'il n'y paraît. Le périmètre du « dossier éolien » est flou ; Ce projet comporte des centaines de documents et d'informations et nous aurions l'obligation de les analyser notamment en regard de la loi sur la protection des données avant de les rendre publiques. Nous ne pouvons donc pas nous engager ce soir à faire cet important travail. »

8. Question du groupe AGORA au sujet **au fauchage excessif de certains talus**

« À plusieurs reprises, des citoyens de la Commune de Val-de-Travers ont fait part de leur mécontentement dans la rubrique « Lettres Ouvertes » du Courrier du Val-de-Travers eu égard au fauchage excessif de certains talus.

Pour exemple, le talus gauche de la route tendant de Fleurier à la Montagnette où la végétation ne représente pas un danger de manque de visibilité pour la circulation. Sur une distance d'environ 300 mètres où se plaisent des espèces protégées, notamment le lys martagon, la terre s'est retrouvée à nu après le passage de l'épareuse avant la complète floraison, prétéritant ainsi la pérennité des plantes.

Serait-il possible, dès cette année, de sensibiliser les faucheurs à la richesse de notre flore en établissant un calendrier de fauche en adéquation avec le rythme de la nature ? »

M. Fatton (cc) répond en ces termes : « Pour rappel, notre commune participe depuis 2016 à un programme d'entretien différencié des talus des voies de communication. Il s'agit d'un projet pilote qui a été mis en place par volonté commune et en étroite collaboration avec le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), le SPCH et la commune de Val-de-Travers. Ce projet avait pour but d'inventorier les talus intéressants du point de vue botanique et de proposer des mesures de gestion différenciées s'articulant autour des deux axes principaux que sont la flore à préserver et la flore à éliminer (plantes invasives).

Ainsi, dans le cadre de ce projet, plusieurs talus ont été analysés et inventoriés. Vous pouvez prendre connaissance du rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand conseil 20.041 concernant la gestion différenciée raisonnée des talus routiers et présenté le 21 octobre 2020 au Grand conseil, en vue du classement du postulat 19.177. Vous pourrez constater, à la lecture de ce rapport, que notre commune a participé activement à ce projet pilote.

Au niveau communal, 19 talus ont été répertoriés dans le cadre de cette démarche. En 2018, nos équipes de fauche ont reçu une formation complète afin d'être sensibilisés aux actions de fauche et leur impact sur la nature et les plantes.

Au niveau du matériel utilisé, les talus en question sont désormais fauchés tardivement à la débroussailleuse ou à la motofaucheuse et non plus à l'épareuse, ceci afin de permettre la mise en graines des plantes protégées.

Vous comprendrez aisément qu'au vu des nombreux kilomètres de routes, il n'est pas possible de pratiquer selon ce procédé sur tout le territoire mais c'est bien volontiers qu'en plus des talus répertoriés par le SFFN dans ce projet de sauvegarde, que la Commune ajoutera à cette liste d'autres talus, selon vos remarques et en fonction du potentiel du service.

Le dicastère des infrastructures se tient dès lors à votre disposition pour compléter cette liste. »

9. Question du groupe AGORA au sujet du **littering**

« Il y a quelques années, lors d'une séance du Conseil général, j'avais interpellé le Conseil communal au sujet du littering. Il m'avait alors été répondu que des actions allaient être menées par le Canton et que ce dossier n'était pas du ressort de la Commune.

Force est de constater qu'en ce printemps 2021 la situation s'est encore détériorée. Les bords de route, les rues, les forêts, les lieux symboles touristiques sont jonchés de déchets de toutes sortes.

Les agents de la voirie font un travail admirable dans les villages pour ramasser les déchets, mais cette situation n'est plus tolérable sur le plan de l'écologie et engendre des coûts importants qui se répercutent sur le contribuable.

Plusieurs communes romandes comme Milvignes ou Morat mettent en place des actions concrètes pour lutter contre ce fléau.

Qu'est-il prévu à Val-de-Travers pour lutter contre ce fléau de société ? »

M. Fattou (cc) répond en ces termes : *« Val-de-Travers participe, en effet, aux campagnes menées par le Canton. Par exemple, lors de la campagne annuelle où nous avons la possibilité de commander des affiches qui sont ensuite apposées dans les collèges et les différentes salles communales ainsi qu'aux abords des routes communales.*

Par ailleurs, cela fait depuis 2018 que notre commune a obtenu le Label no littering. Pour maintenir ce label, nous mettons en œuvre chaque année cinq mesures. Pour 2021, nous avons prévu les mesures suivantes :

- *Annexe à la facture de taxe de base*
- *Article dans le Courrier du Val-de-Travers*
- *Participation à la campagne cantonale d'affichage*
- *Article dans le MémoDéchets*
- *Dénonciations des déchets sauvages*

Pour l'année 2020, en plus des dénonciations et de la campagne cantonale d'affichage, nous avons dédié une page au littering dans le MémoDéchets, nous avons également assermenté l'ensemble des collaborateurs de voirie et réalisé l'habillage du camion poubelles en rapport avec le littering.

Par ailleurs, depuis l'été 2020, nous avons mis en place un service de récolte supplémentaire sur les zones touristiques les week-ends et jours fériés. La voirie effectue une tournée notamment du côté de la région de la Ferme Robert, village de Noiraigue, Plat de Riau, etc. ainsi que dans les différents écopoints très sollicités (Fleurier, Couvet, etc.).

Enfin, le Conseil communal a validé tout récemment l'installation de supports sur les Moloks des écopoints afin de faciliter le transfert des déchets par les usagers.

Pour terminer dans le cadre de la mise en consultation du nouveau Plan cantonal de gestion des déchets la Fiche DU 3 traite de cette problématique afin de diminuer les comportements sociaux irrespectueux des espaces publics. »

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie la presse de s'être déplacée pour cette séance. Il remercie l'Assemblée et lève la séance à 21h42.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

André Rosselet

Gloria Dias